

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

**Conseil communautaire du 24 février 2020
à Isserteaux**

Un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) est un préalable obligatoire pour les Établissements Publics Locaux qui comportent au moins une commune de plus de 3 500 habitants. Il doit se tenir dans un délai de deux mois avant le vote du budget (article L2312-1 du CGCT). C'est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire. Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle.

Il n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Il doit donner lieu à une délibération, qui en prenant acte de la tenue du débat, permet aux services de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

Depuis la loi Notre et son article 107, l'article D2312-3 du CGCT précise le contenu et les modalités de transmission (notamment aux maires dans les 15 jours de son adoption).

Il s'agit de valider les choix principaux qui conduiront à l'élaboration du budget, celui-ci sera voté le 09 mars 2020.

L'arrêté préfectoral du 10 novembre 2016 a acté la création au 1^{er} janvier 2017 de Billom Communauté, issue de la fusion de la CC Mur-ès-Allier et de la CC de Billom St Dier Vallée du Jauron (elle-même issue de la fusion de la CC de Billom St Dier et de la CC de la Vallée du Jauron au 1^{er} janvier 2013).

Au 1^{er} janvier 2019 Billom Communauté regroupe 25 communes (Dallet et Mezel ayant fusionné devenant Mur-sur-Allier) et 26 126 habitants (population totale) composent cette nouvelle entité.



Chapitre 1 – LE CONTEXTE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE

.1 Le contexte national

La loi de finances pour 2020 (LFI) et la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022 :

➔ La LFI 2020 s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement, et porte essentiellement sur la réorganisation de la fiscalité pour les collectivités tout en se concentrant sur la mesure phare : la suppression de la taxe d'habitation (à compter de 2023) sur les résidences principales et la réforme fiscale engendrée.

➔ Dans la LPFP : la contribution des collectivités locales au déficit public est remplacée par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales : la LPFP limite la progression des dépenses de fonctionnement de 340 grandes collectivités locales (dépenses réelles de fonctionnement > 60 millions d'€ en 2016) à 1,2 % par an, pendant 3 ans.

La LPFP se fixe trois principaux objectifs macro-économiques à l'horizon 2022 :

- une baisse de plus de 3 points de PIB de la dépense publique
- une diminution d'un point du taux de prélèvements obligatoires
- une diminution de 5 points de PIB de la dette publique.

A noter qu'une nouvelle mouture de cette loi devrait être examinée au printemps 2020.

➔ DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) : l'enveloppe est globalement stabilisée pour la troisième année consécutive. Cela ne concerne que le montant global de l'enveloppe. Elle ne signifie pas que chaque commune et EPCI recevra le même montant qu'en 2019.

➔ FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale) : son montant est de 1 Md € figé depuis 2018.

.2 Le contexte local



La hausse de la population municipale se stabilise, elle passe de 25 512 habitants (population 2016 au 1^{er} janvier 2019) à 25 625 (population 2017 au 1^{er} janvier 2020) : 113 habitants supplémentaires. 8 communes perdent quelques habitants (37 au total).

Nombre d'habitants	Nb de communes	Proportion par rapport à la population totale	Nombre de voix au conseil communautaire en %
4 825	1	18,50 %	16,36 %
Entre 3 200 et 3 500	2	25,75 %	23,64 %
Entre 1 300 et 1 700	4	23,34 %	21,82 %
Entre 500 et 1 000	5	13,03 %	14,55 %
Entre 0 et 500	13	19,38 %	23,64 %

72 % des communes ont moins de 1 000 habitants, et leur population représente 32,41 % de la population municipale totale de l'EPCI.

.3 Les éléments financiers

3-1 Les comptes administratifs 2019

Chiffres 2019 donnés sous réserve de votes des comptes de gestion et des comptes administratifs lors de la séance du 9 mars 2020.

2019	Opérations de l'exercice	Budget général	Budget annexe SPANC	Budget annexe PAE Angaud
FONCTIONNEMENT	Dépenses	9 147 706,24	13 780,81	576 674,97
	Recettes	9 746 966,76	13 552,80	679 674,97
	Résultat comptable courant	599 260,52	-228,01	103 000,00
INVESTISSEMENT	Dépenses	681 269,78	0,00	634 608,47
	Recettes	1 008 979,28	1 200,00	645 413,15
	Résultat comptable courant	327 709,50	1 200,00	10 804,68

résultat comptable courant (fonctionnement budget général)	2017	2018	2019
	490 984,53	599 793,66	599 260,52

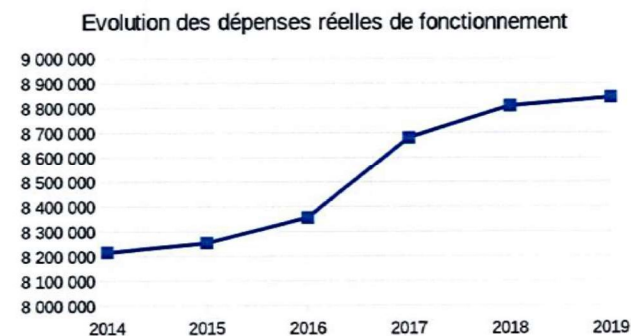
Les dépenses de fonctionnement sont composées des dépenses réelles (CF & précédent) et des opérations d'ordre (soit le chapitre 042 : les amortissements (151 000 € en 2019) et ponctuellement les opérations liées à la vente d'équipement/bâtiment).

En 2019 les recettes exceptionnelles sont de près de 200 000 €. En effet, nous avons reçu le solde du préjudice suite au contentieux « carrelage du centre aquatique » soit 37 663 € (qui s'ajoutent aux 150 000 € reçus en 2018), ainsi que le produit de la vente du local Ordiland de Pérignat 139 650 €.

3-2 L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

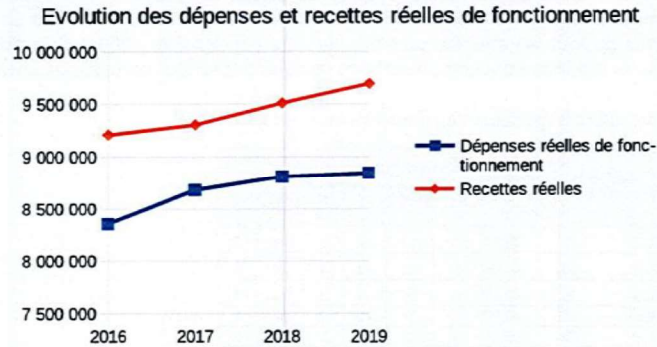
2014	2015	2016	2017	2018	2019	
8 216 426,67	8 253 723,85	8 355 218,18	8 680 486,43	8 809 433,30	8 843 111,40	
	Evolution	0,45 %	1,23 %	3,89 %	1,49 %	0,38 %

Les dépenses réelles sont les dépenses totales moins le chapitre 042 (les dépenses d'ordre de transfert entre sections, dont les amortissements).



Après une augmentation assez conséquente (3,89%) entre 2016 et 2017 expliquée par plusieurs éléments dont l'augmentation de la masse salariale (centre aquatique, réforme PPCR...), la réouverture du centre aquatique, certaines dépenses liées à la fusion (adhésions, déménagement...)..., la hausse entre 2017 et 2018 est contenue à 1,49 %, et se situe en-dessous de 1 entre 2018 et 2019.

3-3 Evolution de la section de fonctionnement

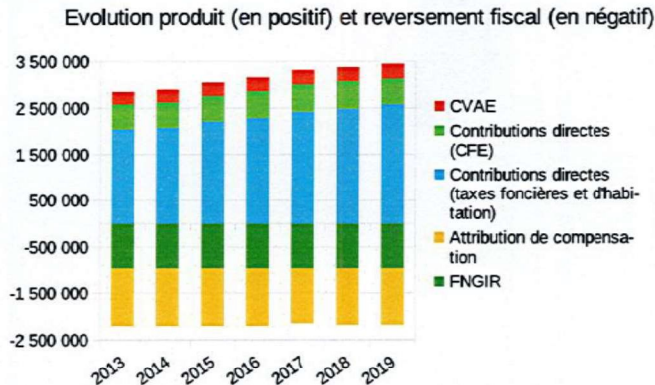


3-4 Les ressources de la Communauté de communes

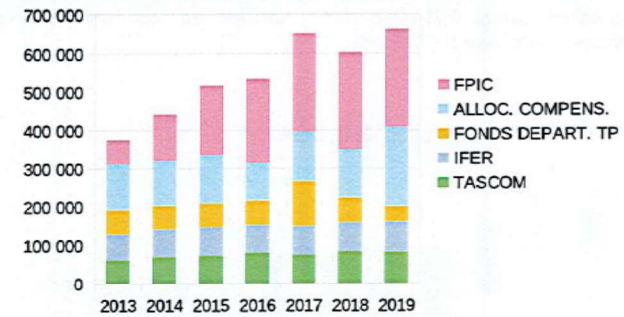
→ Le panier fiscal

Depuis la suppression de la TP (en 2010), la taxe d'habitation a pris une part prépondérante dans la fiscalité, avec le transfert de la part départementale de TH.

Cet état de fait explique la contribution de la CC au fonds de garantie individuelle des ressources (FNGIR) (en vert dans le graphique ci-dessous) ; la part de fiscalité transférée étant supérieure au montant de taxe professionnelle antérieur, la CC est prélevée de la différence (950 000 €). L'attribution de compensation correspond aux sommes reversées aux communes (environ 1 230 000 €).



Evolution des autres ressources fiscales



Définitions :

CFE : Contribution Foncière des Entreprises / CVAE : Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises / FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources / FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale / IFER : Indemnité Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux / TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales.

→ Les Taux d'imposition communautaires :

	2013 / 2014		2015		2016		Depuis 2017
	BSDVDJ	MEA	BSDVDJ	MEA	BSDVDJ	MEA	Billom co
TH	8,64	9,01	8,87	9,01	9,21	9,01	9,15
TFPB	0,325		0,334		0,346		0,252
TFPNB	5,370	5,64	5,51	5,64	5,72	5,64	5,71
CFE	26,44	24,33	26,44	24,33	26,61	24,33	26,09

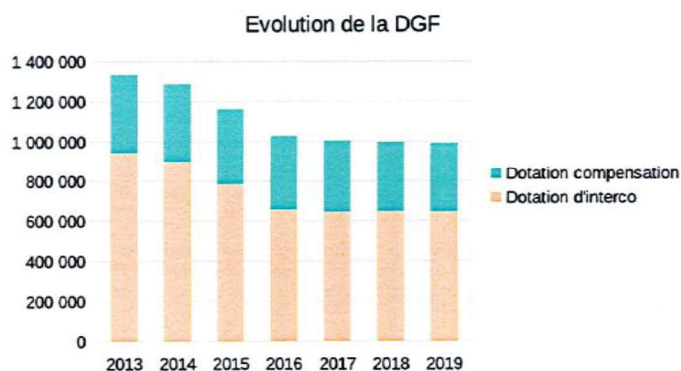
Les taux de TH (taxe d'habitation), TFPB (taxe foncière propriété bâtie) et CFE (cotisation foncière des entreprises) sont lissés sur 4 ans à partir de 2017. Pour la TH une politique d'abattements a été votée en mars 2017.

→ La Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères

2014	2015	2016	2017	2018	2019
15,65 %	16,27 %	16,97 %	15,99 %	12,17 %	10,88 %

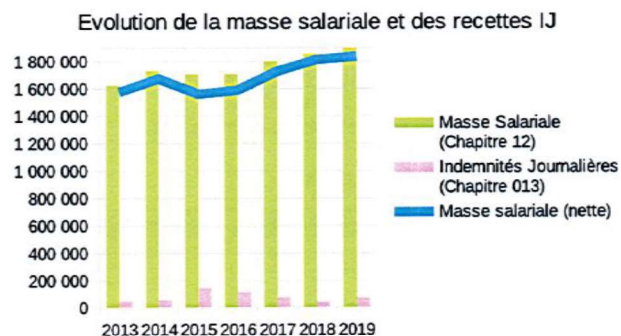
→ La Dotation Globale de Fonctionnement

La Dotation globale de fonctionnement se compose de deux parties (intercommunalité et compensation). La contribution au redressement des finances publiques a impacté les budgets communautaires depuis 2014 : la perte cumulée de DGF est de près de 338 000 €, représentant une baisse de 25,22 %.



.4 Les dépenses de personnel

La masse salariale « nette » = chapitre 12 « charges de personnel » - chapitre 013 « atténuations de charges » (remboursement de l'assurance pour les arrêts maladie du personnel – IJ indemnités journalières).



La courbe met en évidence l'épisode de fermeture du centre aquatique (puisque pendant cette période, des emplois n'ont pas été renouvelés, des postes n'ont pas été remplacés...), le retour à la situation « normale » s'est fait en 2016/2017.

Des postes pérennes ont été créés : 1/2 poste de maître-nageur en septembre 2017, un poste de médiateur du patrimoine à 1/2 temps en janvier 2018 (à plein temps à partir de janvier 2020).

Un poste de chargé de mission pour le pays d'art et d'histoire, de juillet 2018 à août 2019 a impacté également les données de ce graphique.

Enfin, cette évolution tient compte de l'augmentation du point d'indice du dispositif PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations) qui entraîne une augmentation des charges patronales (*dispositif qui prévoit le rapprochement entre les trois fonctions publiques, rééquilibrage de la rémunération en faveur de l'indiciaire par la transformation de primes en points*), des reclassements indiciaires, des avancements d'échelon pour les catégories B et A.

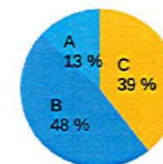
L'intégration de l'école Bruitsonnière à partir de septembre 2019 a peu impacté pour l'instant la masse salariale (un seul trimestre) soit une dépense supplémentaire de 4 000 € environ et pas du tout les effectifs puisque certains enseignants étaient déjà dans ceux de Billom Co. et d'autres sont en conventions (auto-entrepreneur ou associations).

L'évolution des effectifs (personnes « présentes » au 31 décembre) :

Année	effectifs au 31/12	en équivalent temps plein	statut du personnel					
			titulaires			contractuels		
			A	B	C	A	B	C
2013	71	45,44	3	10	20	5	26	7
2014	69	44,95	3	11	21	4	24	6
2015	65	42,87	3	14	23	3	18	4
2016	65	49,00	3	14	23	4	15	6
2017	63	45,65	5	15	22	1	17	3
2018	65	46,5	5	15	22	2	19	2
2019	64	45,76	8	12	22	3	17	2

A noter que les Educatrices de Jeunes Enfants (services RAM et multi-accueil) sont passées de part la loi de cadre B à cadre A en février 2019.

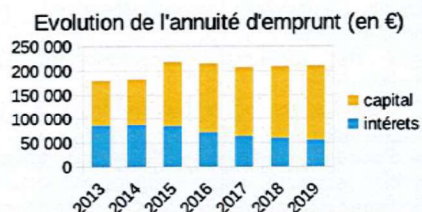
Répartition 2019 des effectifs par cadre d'emploi



5 L'état de la dette

La Communauté de communes a 9 contrats de prêts (CF plus de détails dans le tableau ci-dessous) : 3 pour le centre aquatique, 1 pour la voirie d'accès à la déchetterie, 2 pour le château de Mezel (restaurant et salle voûtée), 1 pour les locaux commerciaux de Pérignat, 1 qui s'est terminé en 2019 concernait la création du multi-accueil à Chignat.

En 2019, Billom Communauté a contracté un nouveau prêt pour financer les travaux du PAE (parc d'activités économiques) de l'Angaud, la première annuité sera versée en 2020.



Année de l'emprunt	Durée initiale	Objet de l'emprunt	Organisme prêteur	Dette en capital à l'origine	Capital restant dû au 01/01/2020	Taux	Durée résiduelle au 31 décembre
2007	15	Voie accès déchetterie	Crédit agricole	75 000,00	12 245,28	4% Fixe	1
2009	20	Centre aquatique	Caisse des dépôts	419 959,51	317 131,43	2,81% Fixe	9
2010	25	Centre aquatique	Crédit agricole	1 200 000,00	869 217,36	4,29% Fixe	15
2009	16	Centre aquatique	Banque populaire	300 000,00	133 263,07	4,34% Fixe	5
2005	20	Restaurant Chateau Mezel	Caisse d'épargne	130 000,00	47 167,21	Initial 2,94 %, révisable	5
2005	20	Locaux commerciaux Pérignat	Caisse d'épargne	470 000,00	170 527,60	Initial 2,94 % Révisable	5
2009	20	Salle voûtée Chateau Mezel	CFIL	300 000,00	173 569,13	Initial 5,342 % variable	8
TOTAL				2 894 959,51	1 723 121,08		

A noter que la Communauté de communes est garante de différents emprunts (notamment ceux contractés par Auvergne Habitat/Logidome/ Ophis dans le cadre de la création des logements sociaux par l'ex CC Mur-ès-Allier). En 2019 elle s'est portée garante pour l'association des Petits Dômes (création du multi-accueil à Glaine Montaigut).

Nous terminerons ce chapitre par un extrait des ratios de gestion :

	2016	2017	2018	2019
Capacité d'autofinancement ou Epargne brute (RRF-DRF-intérêts)	786 439,12	563 081,50	642 131,64	797 783,53
Epargne nette (RRF-DRF-intérêts - rfrsm capital)	738 732,39	419 328,99	492 885,74	642 825,77
Capacité de désendettement (encours de dette / epargne brute)	2,94	3,86	3,16	2,35

Chapitre 2 - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

L'année 2020 va être marquée par le renouvellement des conseils municipaux et donc des instances communautaires. Les équipes vont se mobiliser pour mettre en place des outils de communication à destination des nouveaux élus. Les premières réunions conseil communautaire et bureau vont être consacrées à la mise en place, mise en route des nouvelles équipes.

En 2019, c'est la compétence eau et assainissement qui a été débattue et les communes, par le biais d'une minorité de blocage (prise avant le 30 juin), ont décidé de la repousser à 2026.

En 2020, il s'agira de débattre de la loi LOM (loi d'orientation sur les mobilités) du 24 décembre 2019. Nous avons en effet jusqu'au 31 décembre 2020 pour prendre ou non la compétence « mobilités ».

En matière d'équipements communautaires, en 2020 une réflexion sur l'avenir du château de Mezel doit être menée.

Le budget 2020 sera établi dans les continuités des actions engagées ; cependant, certaines décisions prises en 2019/2020 vont impacter les dépenses communautaires, par exemple :

En matière de personnel : augmentation du poste de médiateur du patrimoine d'un mi-temps à un temps plein au 8 janvier 2020, recrutement du poste d'animateur rivières Jauron/Litroux au 03 février (poste financé à 80%) / accueil et indemnisation de deux stagiaires (plan climat 5 mois et culture 2 mois) / enveloppe supplémentaire pour le régime indemnitaire (CF conseil de novembre) / impact sur une année complète de l'intégration de l'école Bruitsonnière / prévoir au budget (même si décisions définitives de créations des postes pas encore prises) le poste à 1/2 temps du chargé de mission Pays art et histoire et le poste de coordonnateur jeunesse.

Dans d'autres domaines, on peut noter l'adhésion au Contrat Local de Santé (0,29 centimes /hab), ou bien par ex l'augmentation de l'aide allouée à l'écopole (+ 5 000 €), ou encore le dispositif de soutien aux projets privés de gens du voyage (enveloppe de 10 000 € à prévoir).

Les adhésions aux différentes associations partenaires seront budgétées mais les décisions de poursuivre ou non ces partenariats seront prises par la nouvelle assemblée.

En investissement, l'année 2020 verra essentiellement la réalisation des travaux au multi-accueil des Pitchouns (juillet et août) et le démarrage des travaux du siège communautaire. Voir en fin de document le **tableau B** spécifique pour l'investissement.

Le tableau A ci-après vous présente les orientations 2020, classées par thème (il s'agit plutôt du fonctionnement, mais il peut y avoir des croisements avec le deuxième tableau)

TABLEAU A	
Finances	- FPIC : nouvelle discussion pour sa répartition en juin
Administration	- Renouvellement ou pas des adhésions à diverses associations - Paiement dématérialisé pour les régies
Communication	- Réalisation d'un document de présentation de la Communauté de communes - Le journal intercommunal : à voir avec la nouvelle commission (relance du marché, périodicité,...) - Continuité publication page facebook (culture et patrimoine), profil twitter, création d'un compte instagram, réflexion pour application mobile
Culture	- PEAC (programme éducatif artistique et culturel) : fin de la deuxième année et préparation de la troisième année - Ecole de musique intercommunale : année complète suite à l'intégration de l'école Bruitsonnière ; dépenses obligatoires de prise en charge des déplacements domicile travail pour les prof mal ou non voyants (environ 22 000 € remboursés à 90 % par le FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) - Réseau lecture publique : (18 sites), définition du budget d'acquisition identique à 2019; mise en place du nouveau SIGB (système intégré de gestion des bibliothèques), reconduction des animations (fête du jeu et prix Croc'en livres, programme de lectures à voix haute, intervention dans les maisons de retraite) - Dispositifs d'aides : maintien du fonds pour le soutien aux manifestations (environ 8 000 €)
Petite enfance Enfance jeunesse	- Les Pitchouns : cycle d'analyse de pratiques pour le personnel ; modification du service en juillet en raison des travaux (Cf tableau B) - Relais Petite Enfance [ex RAM (Relais assistantes maternelles)] : continuité ; mission renforcée demandée par la CAF (site monenfant.fr ; formation des Assistantes maternelles), guichet unique : commission attribution des places multi-accueils (frais supplémentaires à prévoir pour envoi des décisions) ; prévoir l'évaluation du service car dernière année d'agrément ; projet animation : journée nationale des Assistantes Maternelles - Aide financière aux Petits dômes (142 000 € demandés en 2020), rappel : en 2019 une subvention d'investissement de 30 000 € a été apportée en plus du fonctionnement pour financer les travaux de Glaine Montaigut + garantie d'emprunt - Coordination : gestion dispositif : bourse coup de pouce : enveloppe 2 500 € annuelle ; gestion du prêt des 3 minibus ; animation du réseau des ALSH ; actions de soutien à la parentalité, poursuite groupe d'échange de parents adolescents - Bilan annuel de la CTG (convention territoriale globale) signée avec la CAF
Dispositifs Locaux de prévention de la délinquance	- Mission ADSEA (jusqu'en mars) : poursuite des actions portées par la mission ADSEA : projet vidéo sur les réseaux sociaux avec un groupe de jeunes du collège de St-Dier, réalisation sur les vacances de février 2020 d'un chantier de jeunes « sensibilisation des jeunes à la protection de l'environnement » travail avec

	l'écopôle, pris en charge de la bourse versée aux jeunes soit 10 jeunes x 120€ - Impression de la plaquette « guide d'information pour les jeunes » réalisée par les jeunes sur le chantier d'août 2019 (2 000 ex) - Prévoir un « comité de suivi » de fin de mission de l'ADSEA - Se positionner sur l'embauche d'un coordonnateur jeunes (cf préconisations mission ADSEA), recontacter le CD à ce sujet. - Prévoir une réunion du comité restreint du CISPD après élections (conseil intercommunal sécurité et prévention de la délinquance)
Social	<u>Insertion</u> - Epicerie solidaire : renouvellement* participation au fonctionnement - Régie de territoire : renouvellement* participation au fonctionnement <i>* dossiers pas encore déposés à ce jour</i> <u>Gens du voyage</u> - Aire d'accueil : suivi mensuel de gestion ; travaux de plomberie à terminer (isolation), changement portes local PMR et un local technique ; réparation d'une douche suite affaissement - Terrain Familial : prévoir plantations arbres - Démarche globale sur le territoire : territoire pilote dans le cadre du renouvellement du schéma départemental ; avancement de la recherche foncière ; dispositif de soutien à certains projets privés - SPANC : fin des contrôles, diminution de l'enveloppe annuelle pour le programme réhabilitation à 5 000 €, la CC sert de boîte aux lettres pour les subventions AELB (Agence de l'Eau Loire Bretagne) et C. Départemental ; poursuite du dispositif vidanges - GEMAPI : suivi du contrat territorial de la Dore – convention pour les Assats avec le SMVVA (Syndicat mixte Vallée de la Veyre et de l'Auzon) – élaboration du contrat territorial des bassins versants Jauron/Litroux (prévoir études)
Environnement	- Boisements gênants : continuité - Espace naturel sensible des puys de Mur et Pileyre : mise en œuvre des actions du plan de gestion 2019-2020, voire acquisitions foncières - Ecopole du Val d'Allier (SEAT – syndicat d'aménagement touristique) : 35 000 € pour Billom Co (répartition à 50% pour Mond'Arverne et 50 % pour Billom Co) - Plan Climat Air Energie Territorial : accueil d'un stagiaire sur la thématique mobilité, événementiel sur de la sensibilisation
Habitat	- PLH (programme local habitat) : réalisation guide conseil, archi conseil - OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) : sur les 25 communes - ZPH (zone pilote habitat) : continuité accompagnement en maîtrise d'œuvre pour la création de logements sur Pérignat et St Bonnet (41 000 €HT avec subventions demandées à hauteur de 80%)

Urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> - Autorisation du Droit du sol : au 1^{er} janvier 2020 toutes les communes sont adhérentes au service - SIG : abandon de la plate-forme actuelle et droits d'accès à la plate-forme SIG du Grand Clermont - Documents d'urbanisme : fin du paiement des documents communaux (reste l'AVAP de Billom), modification du PLUI à prévoir pour ajustements de règles, corrections d'erreurs matérielles et identification de changements de destination en zone A et N ; prévoir honoraires avocat pour contentieux
Economie	<ul style="list-style-type: none"> - PAE de l'Angaud à Billom : fin des travaux, début commercialisation, création d'un livret d'accueil - Zone des Littes à Dallet (convention de concession avec la SEAU), prévoir frais d'entretien espaces verts - Economie circulaire : étude Grand Clermont MACEO sur le bourg de St-Dier (filière agricole), en lien avec le PAT (programme alimentaire territoriale) et l'action ConcerTO avec le SBA
Tourisme Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> - Tourisme : Adhésion à la Maison du Tourisme du LF - PAH (Pays d'Art et d'Histoire) : signature de la convention de labellisation, réimpression du dossier de candidature
Transport	<ul style="list-style-type: none"> - Transport à la demande : bilan, réflexion sur évolution du dispositif - Transport des scolaires à la piscine - Réflexion sur les mobilités
Gestion du patrimoine immobilier	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des locaux commerciaux de proximité (ex MEA) : 1 multiple rural à Chauriat, 2 locaux professionnels à Dallet, 1 local commercial et 1 appartement à Pérignat - Restaurant « le petit gargantua », bail commercial avec M. Bernard
Château féodal de Mezel	<ul style="list-style-type: none"> - La tour carrée : prévoir le nettoyage intérieur ? - Plus globalement réflexion sur le devenir de l'équipement

TABLEAU B Récapitulatif pour la section d'Investissement :		
Rappel DOB 2019	COMMENTAIRES SUR 2019 budget réalisé : 1 360 944,75 €	Propositions DOB 2020
Parc d'activités économiques de l'Angaud : fin des travaux		Parc d'activités économiques de l'Angaud : fin des travaux (reprises de noues, végétalisation), travaux d'extension du réseau gaz
ZAC des Littes		ZAC des Littes : travaux d'éclairage pour les entreprises (SIAREC, cirque Event, Brasserie Billd, Auvermat TP) + éclairage T4 de la ZAC. Tout est ensuite remboursé par la SEAU
Equipements touristiques	Retards dans la réalisation (notamment problème AMO au niveau du PETR)	Equipements touristiques : Chemin de Montaigne ; valorisation du Val d'Allier dans le cadre du Leader PETR du Grand Clermont
Renouvellement matériel informatique continuité (mise en œuvre du plan d'actions issu de l'audit mené en 2017 du système informatique)	Réalisation environ 22 700 €	Renouvellement matériel informatique : continuité du plan d'actions Acquisitions de logiciels : Réseau de lecture, école de musique, marché public...
Parc de véhicules : entretien, réflexion sur l'acquisition d'un autre véhicule électrique	Pas de réalisation en 2019	Parc de véhicules : acquisition d'un autre véhicule électrique environ 35 000 € (voir financement contrat de ruralité à près de 80 %)
Entretien de bâtiments : - rue des boucheries : toiture du bâtiment 9 000 € - multi accueil : divers matériels	pas réalisée Multi-accueil : changements des lits, matériel péda, conteneurs isothermes	Entretien de bâtiments : - rue des boucheries : toiture du bâtiment 9 000 € (RAR) fait en janvier 2020 ; travaux au bureau information touristique voir avec la MDT
- centre aquatique : entretien et diverses réparations ;	Centre aquatique : fait, plus pompe à chaleur	- centre aquatique : entretien et diverses réparations à prévoir en raison de l'âge du bâtiment

TABLEAU B		
Récapitulatif pour la section d'Investissement :		
Rappel DOB 2019	COMMENTAIRES SUR 2019 budget réalisé : 1 360 944,75 €	Propositions DOB 2020
Les logements sociaux à Chauriat (voirie réseaux divers)	Opération soldée avec Auvergne Habitat (financement DETR)	Les logements sociaux à Chauriat : rachat du foncier à faire 8 668,66 €(+ frais notaire) et appel du fonds de concours de Chauriat pour 12 478 €
Espace Naturel Sensible du puy de Mur : acquisitions	Partiellement réalisées	Espace Naturel Sensible du puy de Mur : acquisitions
Equipement des chambres du château de Mezel : en direct ou soutien à porteur de projet	Non réalisé (non rentabilité, retrait du porteur de projet)	On ne réinscrit pas sous cette forme puisqu'une réflexion doit avoir lieu sur le devenir du château
Ecole de musique : acquisitions d'instruments	Réalisé pour 8 165 €	Ecole de musique : acquisitions d'instruments, prévoir participation pour travaux à Pérignat
Voie Verte : prévoir appel de fonds pour la voie verte PETR ?	Pas fait	Voie Verte : prévoir appel de fonds pour la voie verte PETR
Travaux d'accessibilité (suite à ADAP (agenda d'accessibilité) de MEA (CC Mur-ès-Allier)	Non réalisé	Travaux d'accessibilité suite à ADAP (agenda d'accessibilité) de la CC Mur-ès-Allier)
Siège communautaire : relance de la démarche en février ;	Marché de conception réalisation : L'arvernoise/ MTA retenu	Siège communautaire : lancement des travaux en cours d'année (environ 700 000 € de travaux financés à plus de 70%)
Multi-accueil les Pitchouns Travaux de réorganisation des espaces intérieurs et extérieurs (montant 286 000 € HT, financés à 78 %)		
Pays d'Art et d'histoire : projet autour de la réalité augmentée afin de faire comprendre et découvrir l'aspect patrimonial du quartier médiéval de Billom, et l'ancienne église de Vertaizon d'une manière originale (acquisition de tablettes et casques) : enveloppe 179 000 € (financement à 80 % : CD + FEDER ?)		
Centre aquatique : - Installations d'équipements ludiques extérieurs en vue d'enrichir l'offre sur la période estivale et accroître la fréquentation (enveloppe 150 000 €, financement 30 % CD + 40 % ? contrat de ruralité), choix d'un maître d'œuvre - Etude pour l'amélioration des installations thermiques de l'établissement		